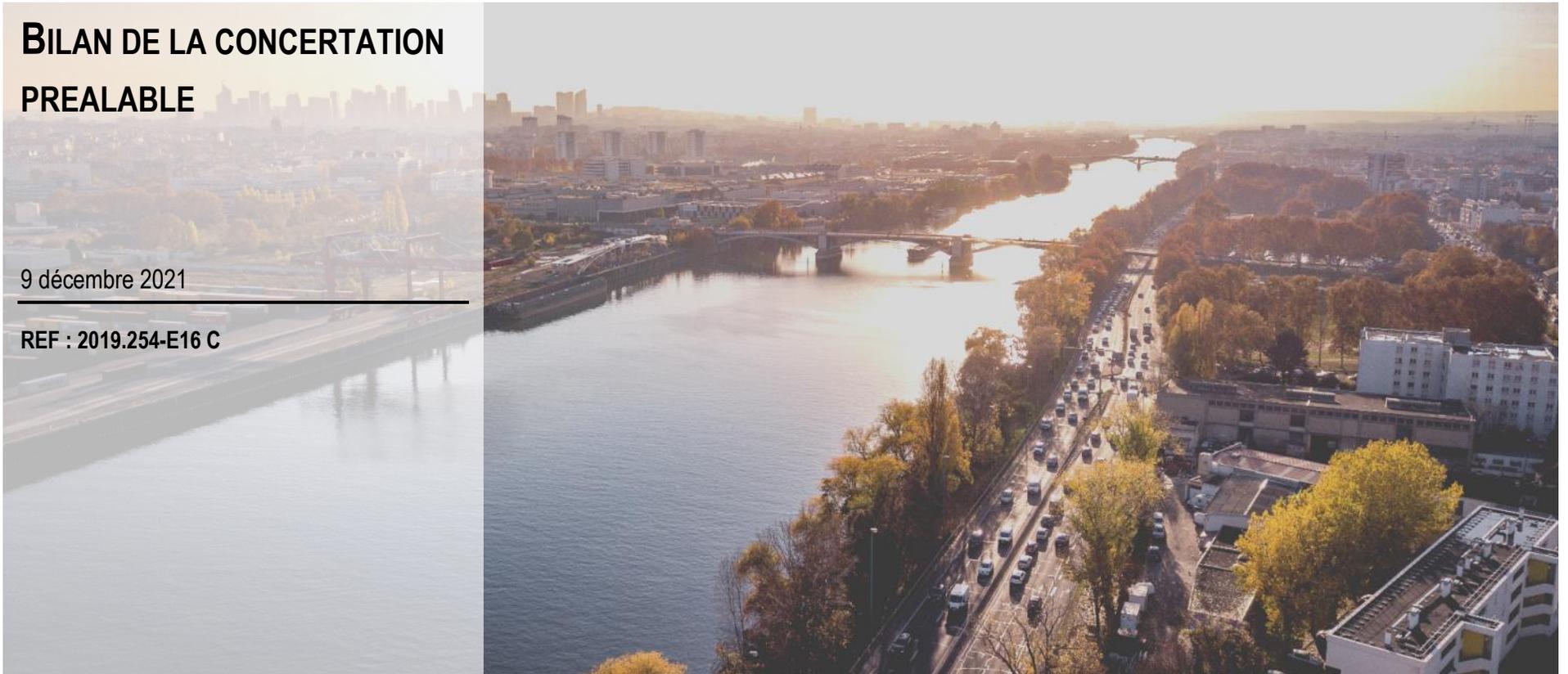


PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE (92-95)

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

9 décembre 2021

REF : 2019.254-E16 C



SOMMAIRE

Partie 1	CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PREALABLE	3
Partie 2	DATES CLES DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET	6
Partie 3	CONCERTATION DES PARTENAIRES	7
	1. Point de cadrage avec les partenaires institutionnels	7
	2. Présentation du diagnostic aux partenaires	8
	3. Ateliers partenaires du 12 janvier 2021	9
	4. Ateliers partenaires du 30 mars 2021	10
	5. Appel à contributions des partenaires le 14 avril 2021	11
Partie 4	CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC	15
	1. Organisation d'un webinaire de partage de la démarche	15
	2. Organisation d'un appel à contributions numérique	18

Cadre réglementaire de la concertation préalable

Conformément aux dispositions des articles L.121-16 et L.121-17 du code de l'environnement, l'EPT Boucle Nord de Seine a réalisé une concertation préalable selon des modalités librement fixées.

Cette concertation s'est déroulée pendant une durée d'un mois, au cours de laquelle les habitant.e.s étaient invité.e.s à faire part de leurs propositions d'actions, au vu du diagnostic et des priorités identifiées. Cette concertation s'est tenue du 14 avril 2021 au 15 mai 2021, préalablement à la définition du plan d'actions.

Une information préalable a été opérée par l'EPT Boucle Nord dès le 29 mars 2021 et relayée par les villes qui le composent.

Par ailleurs, les services des villes, les partenaires institutionnels et opérationnels, les acteurs socio-économiques intéressés et les associations environnementales ont été associés à la démarche d'élaboration du PCAET, notamment dans le cadre d'ateliers ayant pour objet la co-construction de la stratégie et du plan d'actions du PCAET.

LE PROJET

La loi de transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015 et la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 ont confiés aux collectivités territoriales, et notamment aux intercommunalités, un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, via l'élaboration et la mise en œuvre de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

L'EPT (Établissement Public Territorial) Boucle Nord de Seine est soumis à cette obligation réglementaire et a ainsi engagé l'élaboration de son PCAET par délibération du conseil de territoire du 27 septembre 2018.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui dresse une stratégie et un plan d'actions pour une durée de 6 ans, dont la finalité est :

- La lutte contre le changement climatique : atténuer/réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

L'élaboration du PCAET représente une opportunité pour l'EPT de promouvoir une dynamique collective à l'échelle de Boucle Nord de Seine permettant d'améliorer les réponses à apporter pour relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Cadre réglementaire du PCAET

Le PCAET s'inscrit dans un cadre réglementaire résultant :

- De l'Accord de Paris sur le Climat, ratifié par la France le 4 novembre 2016, qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C ;
- Du paquet climat-énergie de l'Union Européenne et des directives européennes en matière de qualité de l'air ;
- Des grandes lois nationales :
 - o La loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015 ;
 - o La loi Energie Climat du 8 novembre 2019, qui fixe l'objectif national de neutralité carbonée à l'échéance 2050.
- Des documents cadres établis à l'échelle régionale, en particulier :
 - o Le SRCAE d'Ile-de-France (Schéma Régionale Climat Air Energie) arrêté le 14 décembre 2012 ;
 - o Le PPA d'Ile-de-France (Plan de Protection de l'Atmosphère) approuvé par l'État le 31 janvier 2018.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, il devra être compatible avec le PCAEM (Plan Climat Air Energie Métropolitain), adopté le 12 novembre 2018, qui fixe une feuille de route de long terme pour organiser la transition écologique au sein de la Métropole du Grand Paris, avec les objectifs suivants :

- Poursuivre la reconquête de la qualité de l'air, enjeu majeur dans le contexte urbain métropolitain ;
- Réussir la transition énergétique en maîtrisant la consommation d'énergie finale et en produisant des énergies renouvelables et de récupération ainsi qu'en faisant évoluer les réseaux ;
- Viser la neutralité carbone à 2050 en atténuant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant le stockage de carbone au sein de la métropole, notamment dans les végétations, les sols et les bâtiments
- Adapter la métropole au changement climatique et renforcer la résilience des citoyens

Liste des communes correspondant au territoire concerné par le PCAET

Le PCAET porte sur l'ensemble des communes membres de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine : Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

Incidences du PCAET sur l'environnement

Le PCAET est une démarche territoriale de développement durable à la fois stratégique et opérationnelle. Il est constitué de 4 volets : un diagnostic, une stratégie territoriale un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

A travers les objectifs et les actions qu'il définit, le PCAET doit contribuer au sein du territoire à :

- Réduire les consommations énergétiques, en particulier les énergies fossiles ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Préserver la qualité de l'air ;
- Développer le stockage carbone ;
- Développer la production des énergies renouvelables et de récupération ;
- S'adapter au changement climatique.

Par ailleurs, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale, réalisée tout au long de son élaboration, afin d'identifier les incidences potentielles de la stratégie et du plan d'actions du PCAET sur l'environnement, au regard de l'état initial de l'environnement. Des mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation ont été proposées pour limiter les éventuelles incidences néfastes sur l'environnement.

DATES CLES DE LA CO-CONSTRUCTION DU PCAET

Ci-dessous figure la liste des temps d'échange et de travail organisés sur toute la durée d'élaboration du Plan Climat Air Energie

07/11/2019	Concertation des partenaires institutionnels autour du lancement de la mission
31/03/2020	Concertation des partenaires institutionnels autour d'une présentation du diagnostic
12/01/2021	Journée d'ateliers de concertation des partenaires autour de la stratégie
10/02/2021	Concertation des partenaires institutionnels autour d'une présentation de la stratégie
30/03/2021	Journée d'ateliers de concertation des partenaires autour du plan d'actions
14/04/2021	Webinaire de partage avec les habitants et partenaires
15/04/2021 au 15/05/2021	Mise en place d'un appel à contributions en ligne auprès des habitants sur le projet de PCAET
15/04/2021 au 15/05/2021	Mise en place d'un appel à contributions en ligne auprès des partenaires de l'EPT
15/06/2021 au 15/07/2021	Mise en ligne de la synthèse de l'appel à contributions sur la plateforme

CONCERTATION DES PARTENAIRES

1. Point de cadrage avec les partenaires institutionnels

La co-construction du PCAET a débuté le 07 novembre 2019 par un point de cadrage de l'élaboration du PCAET avec les partenaires institutionnels. L'objectif de cette réunion était de présenter la démarche d'élaboration, sa méthodologie et son planning afin de recueillir les attentes des partenaires intentionnels.

Etaient présents à ce point :

PARTICIPANTS	SOCIETE ET/OU SERVICE
Patrick FAVET	DRIEE IdF – Chargé des PCAET, animation des CDTE, centrales PV
Manon HAMELIN	DRIEE IdF – Resp. Pôle énergie environnement
Sophie CHUNG	DRIEA UD CDTE – Res. Urbanisme et bâtiment durable
Natacha MONNET	ADEME IDF- Chargé de mission territoriale 92 – Urbanisme durable, prise en compte de la santé, adaptation au changement climatique
Anaïs KOT	EPT – Directrice du Développement Territorial
Laure PIERSON	VIZEA – Responsable pôle Territoire Durable

Les différents intervenants ont notamment pu partager avec l'EPT les modalités de leur accompagnement dans la démarche d'élaboration, les contacts des personnes ressources à solliciter etc.

2. Présentation du diagnostic aux partenaires

Le diagnostic du PCAET a pu être partagé avec les partenaires du territoire lors d'une réunion organisée le 31 mars 2020. L'objectif de cette réunion était de partager avec les participants les grands enjeux issus du diagnostic ainsi que l'approche méthodologique utilisée afin de recueillir leur avis, compléments etc.

Étaient présents à ce point :

PARTICIPANTS	SOCIÉTÉ ET/OU SERVICE
Mathilde RAGOT	DDT95
Guillaume FEAUX	DDT95 - Chargé d'étude Aménagement
Laura MASSIP	DDT 95 – Service Transition énergétique
Stéphane BAUDEMONT	DRIEA UD92 – Chef de service planification territoriale
Cécile REYNAUD	DRIEA UD92 - Service Planification territoriale
Camille MADOIRE-ROUZAUD	DRIEA UD92 - Service Planification territoriale
Sophie TCHENG	DRIEA UD CDTE – Res. Urbanisme et bâtiment durable
Florence LEGENDRE	EPT – Chargée de mission agriculture et écologie urbaine
Anaïs KOT	EPT – Directrice du Développement Territorial
Laure PIERSON	VIZEA – Responsable pôle Territoire Durable
Brandon STORDEUR	VIZEA – Chargé de projet Territoire Durable

Les sujets évoqués lors de ce point concernés :

- L'association des communes à l'élaboration du PCAET ;
- L'articulation du PCAET et du futur PLUi ;
- L'approfondissement du diagnostic sur le volet tertiaire ;
- La traduction des enjeux du PCAET dans le SCoT Métropolitain ;
- La prise en compte des enjeux de séquestration carbone relatifs aux questions de renaturation et de désimperméabilisation ;
- La prise en compte du risque inondation ;
- L'élaboration d'un plan air renforcé ;
- L'approfondissement du diagnostic sur le volet réseau de chaleur
- Les modalités de concertation des partenaires et du public

3. Ateliers partenaires du 12 janvier 2021

La journée d'ateliers organisée le 12 janvier 2021 par l'EPT Boucle Nord de Seine a fait suite à l'élaboration du diagnostic et de la stratégie territoriale, et en parallèle de l'élaboration du plan d'actions. Cette concertation comprenait un **webinaire en plénière** et des **ateliers thématiques en groupe** et consistait à **partager et consolider** avec les participants les enjeux thématiques issus du diagnostic et axes stratégiques identifiés dans la stratégie. Ce **premier temps de mobilisation** visait également à **créer un cadre de travail partenarial** pour la suite de l'élaboration du PCAET mais également pour sa mise en oeuvre.

Cette journée a réuni près de 80 participants de tous horizons (acteurs institutionnels, associations, partenaires, entreprises, financeurs...). Elle a également mobilisé élu.e.s, services techniques de l'EPT et de Villes, qui ont largement contribué à la rédaction de ce recueil.

Cette journée a été suivie d'un travail d'analyse des propositions pour permettre d'aboutir à une première liste d'actions. Ce travail d'analyse a ensuite été soumis au regard des acteurs territoriaux lors d'une deuxième session d'ateliers fin mars avant de finaliser le plan d'actions.

Déroulé de la journée

Voir ci-contre

11h00 – 12h30		
Rénovation énergétique des logements et énergies renouvelables	Transition environnementale des entreprises et transport de marchandises	Nature en ville
PAUSE REPAS		
14h00 – 15h30		
Gros projets d'énergie renouvelable ou de récupération et réseaux	Déplacement de personnes	Aménagement durable
16h00 – 17h30		
Alimentation Economie circulaire et déchets	Santé - Qualité de l'air	Gestion de l'eau et des risques

4. Ateliers partenaires du 30 mars 2021

La journée d'ateliers organisée le 30 mars 2021 par l'EPT Boucle Nord de Seine a fait suite la consolidation du diagnostic et de la stratégie territoriale, et en parallèle de l'identification d'une première liste d'actions. Cette concertation comprenait **un webinaire en plénière** et des **ateliers thématiques en groupe** et consistait à **décliner opérationnellement** avec les participants, les pistes d'actions identifiées. En raison de la crise sanitaire, ce temps d'ateliers a été réalisé à distance via l'utilisation des plateformes Teams et Klaxoon.

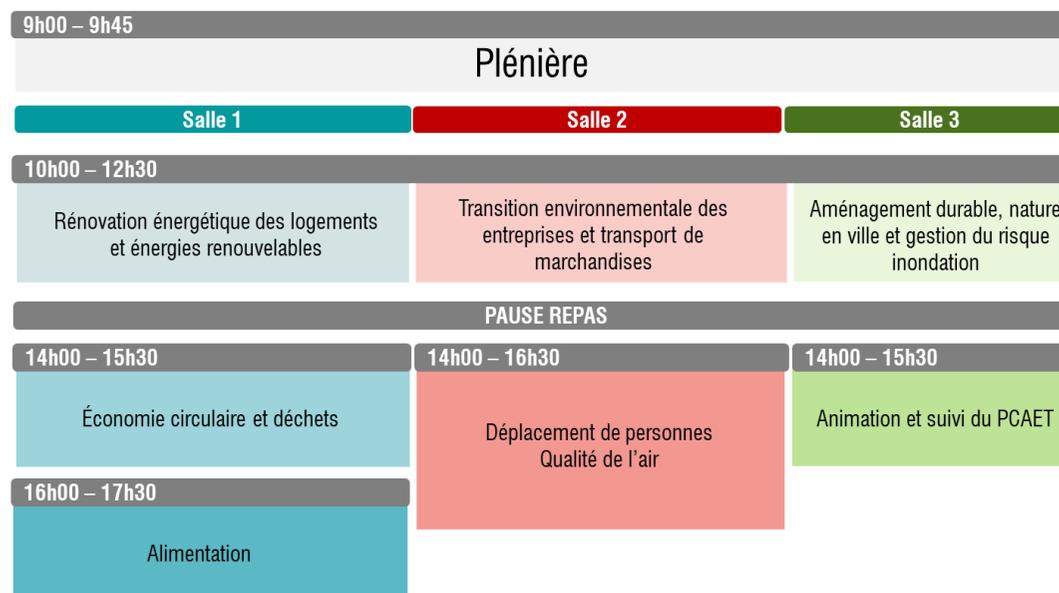
Un premier temps de plénière a permis de re contextualiser la démarche, rappeler les enjeux du PCAET de l'EPT Boucle Nord de Seine et présenter le plan d'actions dans son état d'avancement. Des sessions de travail thématiques ont ensuite été organisées dont les objectifs par action étaient :

- De valider les actions pré-fléchées dans le PCAET ;
- De consolider leur déclinaison opérationnelle ;
- D'identifier les projets portés par les partenaires contribuant à l'action ;
- D'identifier le rôle potentiel de chacun des partenaires sur chacune des actions.

Cette journée a réuni près de 80 participants de tous horizons (acteurs institutionnels, associations, partenaires, entreprises, financeurs...). Elle a également mobilisé élu.e.s, services techniques de l'EPT et de Villes.

Déroulé de la journée

Voir ci-contre



5. Appel à contributions des partenaires le 14 avril 2021

Organisation d'un webinaire de partage de la démarche

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'EPT Boucle Nord de Seine et les 7 communes qui le composent ont associé **les partenaires** lors d'un **webinaire de partage de la démarche du territoire** le mercredi 14 avril 2021 de 20h00 à 21h30.

Ce webinaire fait suite à une première période de concertation avec les partenaires (le 12 janvier 2021 et le 30 mars 2021), les services de l'état (le 10 février 2021) et les services des villes (le 3 mars 2021) qui a permis d'aboutir à l'élaboration d'une première liste d'actions.

Ce webinaire avait pour objectif de **présenter la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial** et d'en **partager les enjeux, grands axes stratégiques et premières pistes d'actions identifiées**. Il avait également pour but de **lancer un appel à contribution numérique**, mis en ligne du 14 avril au 15 mai 2021 à destination des partenaires. Cette plateforme visait à recueillir les actions conduites par les partenaires et valorisable dans le plan d'actions du PCAET comme projet opérationnel. L'ensemble de ces éléments ont permis de consolider un programme d'actions opérationnel et réaliste impliquant l'ensemble des acteurs territoriaux.

Ce webinaire a réuni une centaine de participants de tous horizons (habitants, membres d'associations, porteurs de projets...). Il a également mobilisé élu.e.s, services techniques de l'EPT et des villes, qui ont largement contribué aux échanges.

Chiffres clés

- Communication assurée dès le 29 mars 2021 par l'EPT Boucle Nord de Seine via un affichage et une publication sur le site internet relayant le lien de connexion vers la plateforme de concertation jusqu'au 15 mai 2021. Evènement également relayé par les sites internet des villes qui composent l'EPT ;
- Mise en ligne d'un bilan de la concertation sur la plateforme et relai par les sites internet de l'EPT et des villes ;
- Clôture de la plateforme le 15 juillet 2021.
- 100 participants au webinaire

Bilan de l'appel à contributions des partenaires

LES RÉSULTATS DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS en un coup d'œil

Appel à contributions des partenaires



Du 14 avril au
15 mai 2021



27
contributions



159 visiteurs



22 thèmes abordés



60% des contributions confirment les
leviers précédemment identifiés

40% des contributions sont de
nouvelles idées

Les sujets évoqués lors de cet appel à contributions :

- **Mise en place d'une charte promoteur** : Action intégrée à l'action 1 via la mise en place d'un référentiel partagé d'aménagement et de construction responsable et durable.
- **Mise en place de capteurs citoyens** : Action laissée à l'appréciation de chaque commune.
- **Déploiement de bornes de recharge** : Action intégrée au Schéma Directeur pour le déploiement des IRVE (GRDF).
- **Mise en place d'une trame verte et bleue** : Action intégrée à l'action 2 via l'identification d'une trame verte, bleue, noire et brune dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
- **Mise en réseaux des partenaires et implication dans la mise en œuvre du PCAET** : Action intégrée dans l'action 30 au travers de la coordination et l'animation de la transition climatique et énergétique et dans l'action 19 via l'animation et la dynamisation du réseau d'entreprises.
- **Accompagnement à la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public** : Action intégrée dans l'action 32 dans le cadre de l'accélération de la sobriété et l'efficacité des équipements et espaces publics.
- **Accompagnement des collectivités au déploiement des énergies renouvelables** : Action intégrée dans l'action 32 dans le cadre de l'accélération de la sobriété et l'efficacité des équipements et espaces publics.
- **Animation du Contrat Eau, trame Verte et Bleue** : Action intégrée à l'action 2 dans le cadre de la contribution à la réduction des îlots de chaleur : *Questionner l'adhésion au contrat Eau, TVB et Climat pour faciliter la mise en œuvre des actions et bénéficier de l'accompagnement techniques et financier.*
- **Accompagnement des entreprises dans la transition écologique** : Partenariat de la CCI des Hauts de Seine inscrit dans les actions de l'axe 5.
- **Mise en place de supports digitaux à la végétalisation et au compostage participatif** : Action intégrée à l'action 2 via la mise en place d'une cartographie participative pour la constitution du diagnostic de la trame verte et bleue et dans l'action 15 au travers du projet de poursuite et d'intensification des actions de valorisation des déchets fermentescibles/biodéchets.
- **Mise en place d'unités de méthanisation et de valorisation énergétique des biodéchets du territoire** : Action valorisée dans l'action 6 via la valorisation énergétique des déchets fermentescibles.
- **Conversion Fioul-gaz** : action intégrée à la stratégie globale du PCAET, l'objectif étant la disparition du fioul. La stratégie valorise en revanche une conversion vers un mix énergétique diversifié.
- **Organisation et développement de la collecte des biodéchets des ménages et des entreprises sur le territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine au travers de la mise en place de stations de compostage** : Action laissée à l'appréciation de chaque commune, la difficulté de gestion et de suivi de ce type dispositif ne faisant pas l'unanimité. En ce qui concerne la collecte des biodéchets, l'EPT met en avant la difficulté d'atteinte des niveaux d'exigences de GRDF en ce qui concerne le tri de ces biodéchets.
- **Mise en place d'ateliers de sensibilisation (fresque du climat, arbres imaginaires...)** : les actions de sensibilisation sont intégrées au fil de l'eau du plan d'actions et sont renforcées par l'action 31 *Impliquer et sensibiliser la population*, en revanche l'EPT ne souhaite pas restreindre le choix des outils.
- **Création d'un conseil de démocratie participative** : le PCAET privilégie la sensibilisation et le suivi des actions au travers des instances et temps de démocratie participative existants au sein de chaque commune.

- **Végétalisation du territoire et protection de l'environnement existant** : l'action est intégrée dans l'action 2 du PCAET Développer la nature en ville. Cette thématique est inscrite comme un axe fort du future PLUi
- **Performance énergétique des logements sociaux** : Cette action est intégrée à l'action 9 du PCAET *Encourager et accompagner les bailleurs à la rénovation et au développement des énergies renouvelables du parc de logements sociaux*
- **Mise en place de solutions bio-inspirée** : *la thématique de l'adaptation au changement climatique est intégrée à l'Axe 1 Aménager et organiser le territoire en renforçant sa résilience face au changement climatique.* Les actions comprises dans cet axe s'appuient sur la nature comme principal moyen de lutte contre le changement climatique.
- **Suivi des consommations énergétiques post-travaux** : l'action 10 prévoit un accompagnement spécialisé des ménages en situation de précarité énergétique notamment via la mise en place d'un outil de suivi.

CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

1. Organisation d'un webinaire de partage de la démarche

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'EPT Boucle Nord de Seine et les 7 communes qui le composent ont associé les habitants lors d'un **webinaire de partage de la démarche du territoire** le mercredi 14 avril 2021 de 20h00 à 21h30.

Ce webinaire fait suite à une première période de concertation avec les partenaires et les services des villes (le 3 mars 2021) qui a permis d'aboutir à l'élaboration d'une première liste d'actions.

Ce webinaire avait pour objectif de **présenter la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial** et d'en **partager les enjeux, grands axes stratégiques et premières pistes d'actions identifiées**. Il avait également pour but de **lancer un appel à contribution numérique**, mis en ligne du 14 avril au 15 mai 2021 à destination des habitants (en parallèle de celui mis en place pour les partenaires). Cette plateforme visait à recueillir les propositions d'actions des habitants et actifs du territoire. L'ensemble de ces éléments ont permis de consolider un programme d'actions opérationnel et réaliste impliquant l'ensemble des acteurs territoriaux.

Ce webinaire a réuni une centaine de participants de tous horizons (habitants, membres d'associations, porteurs de projets...). Il a également mobilisé élu.e.s, services techniques de l'EPT et des villes, qui ont largement contribué aux échanges.

Chiffres clés

- Communication assurée dès le 29 mars 2021 par l'EPT Boucle Nord de Seine via un affichage et une publication sur le site interne relayant le lien de connexion vers la plateforme de concertation jusqu'au 15 mai 2021. Evènement également relayé par les villes qui composent l'EPT ;
- Mise en ligne d'un bilan de la concertation sur la plateforme et publication sur les sites internet de l'EPT et des villes ;
- Clôture de la plateforme le 15 juillet 2021.
- 100 participants au webinaire

Déroulé du webinaire

PCAET PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL **Boucle Nord de Seine**

BIENVENUE À CE WEBINAIRE

LA PRÉSENTATION VA DÉMARRER DANS QUELQUES MINUTES

AU PROGRAMME

- 20h00** Introduction de Mme AESCHLIMANN
- 20h10** Présentation du PCAET et de ses enjeux
- 20h30** Réponses aux questions et échanges avec les participants
- 20h50** Présentation de la stratégie du PCAET
- 21h00** Réponses aux questions et échanges avec les participants
- 21h20** Suite de la démarche

QUELQUES PRINCIPES A RESPECTER PENDANT CE WEBINAIRE

-  Merci de couper vos micros pendant la présentation
-  Pendant les temps de présentation, merci de poser vos questions à l'écrit
-  Pendant les temps d'échange, merci de lever la main et d'attendre que l'animateur vous donne la parole

**VOUS POUVEZ AUSSI CONTRIBUER AU PROJET DE PCAET
DU 14 AVRIL AU 15 MAI 2021
SUR LA PLATEFORME CI-DESSOUS :**

<https://concertationpcaet.bouclenorddeSeine.fr/>

vizea

Introduction du webinaire



INTRODUCTION

Marie-Do AESCHLIMANN

*Adjointe au Maire d'Asnières,
Vice-Présidente de Boucle Nord de Seine en charge du
développement durable, du plan climat air énergie
territorial et de la biodiversité*

Intervention de

- Marie-Do AESCHLIMANN, Adjointe au Maire d'Asnières, Vice-Présidente en charge du développement durable, du plan climat air énergie territorial et de la biodiversité à l'EPT Boucle Nord de Seine

En guise d'introduction, Madame Marie-Do AESCHLIMANN, retrace l'historique et le rôle de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine qui porte le PCAET. Elle rappelle également que la lutte contre le changement climatique et les enjeux de la transition énergétique ne se discutent plus, notamment sur le territoire de Boucle Nord de Seine. Elle affirme le souhait des élu.e.s du territoire, au travers de ce projet, d'apporter des réponses locales concrètes aux enjeux du changement climatique, permettant d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s aujourd'hui et demain. L'enjeu climatique doit s'inscrire au cœur de toutes les activités du territoire.

Mme AESCHLIMANN met l'accent sur le fait que la seule action des communes et de l'EPT ne pourra être suffisante, et que tous et toutes doivent devenir des acteurs au quotidien et se sentir concernés. Les élu.e.s souhaitent que le PCAET soit l'occasion d'une mobilisation collective, associant à la fois les acteurs locaux, les partenaires institutionnels, les associations, les habitant.e.s et les salarié.e.s qui vivent le territoire au quotidien.

C'est ensemble que nous pourrions apporter des réponses pour relever les défis du changement climatique et agir dans la durée.

2. Organisation d'un appel à contributions numérique

A la suite du **webinaire de partage de la démarche du territoire** le mercredi 14 avril 2021, un appel à contributions numérique a été mis en ligne du 14 avril au 15 mai 2021. Une plateforme dédiée (<https://concertationpcaet.bouclenorddeseine.fr/>) a permis de solliciter à la fois les habitant.e.s et les partenaires institutionnels et opérationnels avec chacun un formulaire dédié.

Sur cette plateforme, ont été mis à disposition pendant une durée d'un mois :

- Une synthèse du diagnostic climat-air-énergie ;
- Une synthèse de la stratégie climat-air-énergie ;
- Le support de présentation du webinaire du 14/04/2021

Les habitant.e.s étaient invité.e.s à proposer des pistes d'actions opérationnelles pour le programme d'actions du PCAET, sur la base des éléments présentés précédemment. Les partenaires étaient, quant à eux, via un formulaire dédié, invités à décliner opérationnellement des actions qu'ils mènent ou souhaitent mener, dans le cadre du PCAET. L'objectif était de pouvoir valoriser l'action des partenaires au sein du PCAET.

Chiffres clés

- Communication assurée dès le 29 mars 2021 par l'EPT Boucle Nord de Seine via un affichage et une publication sur le site internet relayant le lien de connexion vers la plateforme de concertation jusqu'au 15 mai 2021. Evènement également relayé par les sites internet des villes qui composent l'EPT ;
- Mise en ligne d'un bilan de la concertation sur la plateforme et relai par les sites internet de l'EPT et des villes ;
- Clôture de la plateforme le 15 juillet 2021.
- 1 430 visites sur la plateforme
- 192 contributions écrites
- 200 commentaires
- Synthèse des contributions publiées sur la plateforme du 1^{er} juin 2021 au 15 juillet 2021 ;

Bilan de l'appel à contributions des habitant.e.s

LES RÉSULTATS DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS HABITANTS en un coup d'œil

Appel à contributions des habitants



Du 14 avril au
15 mai 2021



165 contributions
217 commentaires



1 271 visiteurs



34 thèmes abordés

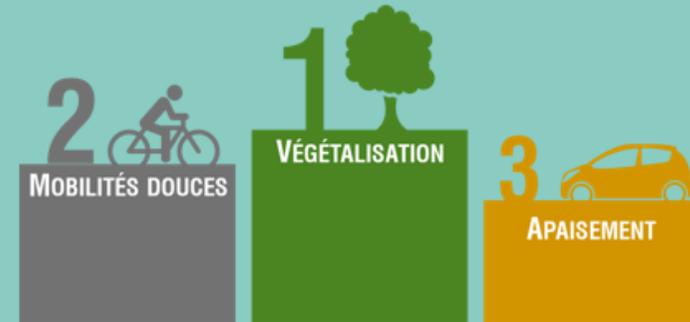


47% des contributions confirment les leviers précédemment identifiés

53% des contributions sont de nouvelles idées

LES RÉSULTATS DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS HABITANTS en un coup d'œil

3 thèmes plébiscités par plus de 20 contributeurs



#1 Végétalisation

Trame Verte et Bleue – Mini-forêts – Permis de végétaliser – Bandes enherbées – Forêts urbaines – Arbres – Séquestration – Miyawaki – Coulées vertes – Végétalisation des cours d'écoles – Murs végétaux – Gestion différenciée – Parcs urbains – Aménager l'accès aux berges

#2 Mobilités douces

Maillage de voies vertes – Plan vélo – Double sens – Arceaux – Piétonnisation – Journées vélos – Elargissement trottoirs – Pistes cyclables – Berges cyclables – RER Vélo – Maintien des coronapistes – Franchissement de la Seine – Redistribution des voies

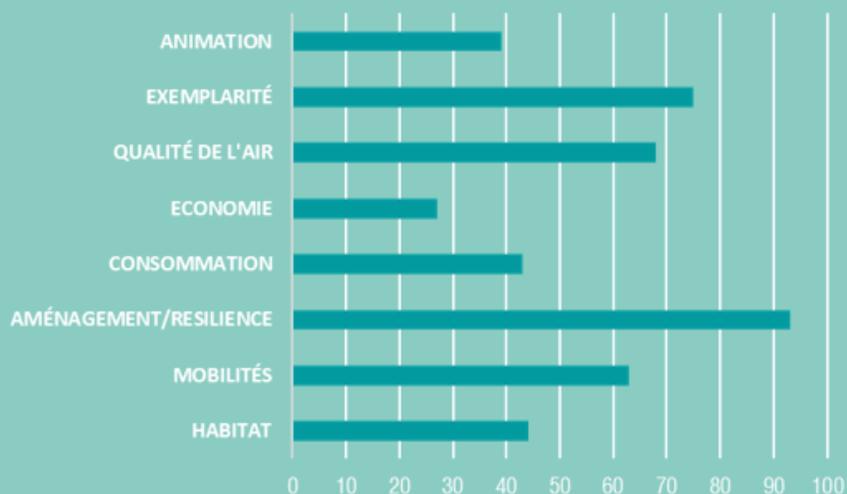
#3 Apaisement

Généralisation des zones 30 – Diminution de la vitesse – Diminuer l'emprise du stationnement – Centres-villes piétons – Ecomobilité scolaire – Piétonnisation – Feux intelligents – Berges piétonnes

LES RÉSULTATS DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS HABITANTS en un coup d'œil

Tous les axes du PCAET plébiscités

3 Axes plébiscités en moyenne



#4 Consommation durable

Réemploi – Ressourcerie – Recyclerie – Réparation – Economie circulaire – Entraide – Compostage – Collecte des biodéchets – Alimentation durable – Potagers scolaires – Cantines durables – Agriculture urbaine – Zéro déchet – Récupération – Vrac – Autonomie – Tri sélectif – Projet Alimentaire Territorial – Lutte gaspillage

#5 Bâtiment

Toitures végétalisées – Panneaux solaires – Rénovation – Isolation des bâtiments publics – Expérimentation – Géothermie – Permis de louer – PLUi – Réduction de l'éclairage – Chantiers verts – BEPOS – Sensibilisation commerçants

#6 Sensibilisation

Ateliers éco-responsables – Panneau d'affichage – Magazine communaux – Application – Forum annuel – Fresque du climat – Ambassadeurs climat – Formations – Publicité – Fonds citoyens

Parmi les nouveaux sujets évoqués lors de cet appel à contributions :

▪ **Sur le thème de l'habitat, de la rénovation énergétique et de la précarité énergétique :**

- **Le développement et l'évaluation de la mise œuvre du permis de louer et du permis de diviser** à été inscrite dans l'action 10.
- **La création d'une cartographie géothermique** est intégrée plus largement dans l'action 6 du PCAET visant à décliner une vision territoriale du Schéma Directeur des Energies et mettre à partager la connaissance sur les gisements d'énergies renouvelables et de récupération.
- **La rénovation des bâtiments publics** est intégrée dans l'action 32 *Accélérer la sobriété et l'efficacité des équipements et espaces publics*.

▪ **Sur le thème des mobilités**

- **Le franchissement de la Seine** a été intégré comme un sujet à part entière dans le PCAET est fait l'objet de l'action 5 *S'appuyer sur la Seine et ses bienfaits pour renforcer la résilience du territoire*. Plus globalement, les questions de valorisation des berges, d'accès et franchissement ont été intégrées. La question de l'accolement de passerelles dédiées aux mobilités douces renvoie en revanche à la compétence du département.
- **Le maillage de voies vertes et l'harmonisation des plans de déplacement** sont pleinement intégrés à l'action 14 *Déployer et sécuriser des modes actifs pour tous* au travers de l'élaboration d'une Schéma des Mobilités actives intercommunal.
- **La pérennisation des « coronapistes »** s'intègre quant à elle plus largement à l'échelle métropolitaine dans le cadre de la mise en place du plan cyclable métropolitain et du développement des RER V.
- **Le sujet de la jonction des infrastructures cyclables avec les infrastructures des JO** a été jugé trop spécifique pour être intégré au PCAET. Le schéma des mobilités actives pourra questionner ces liaisons.
- **Le questionnement de l'extension de l'aire de répartition des stations vélib'** a été intégrée à l'action 14.
- **La mise en place de place d'un système de covoiturage vers la Défense** doit davantage s'appuyer sur les outils existants pour le covoiturage. Les retours d'expériences sur les dispositifs spécifiques de covoiturage mettent en évidence des freins qui ne justifient pas d'intérêt pour la mise en place de cette action.
- **En ce qui concerne la généralisation des zones 30 et la piétonisation**, le PCAET s'intègre dans une logique de pacification intégrant les différences entre les réseaux et les différents niveaux de compétences (communes, Département et État).

▪ **Sur le thème de l'aménagement et de la nature en ville**

- **L'action 2 intègre pleinement les différents sujets relatifs au développement de différents supports de nature** (toitures, mini forêt, arbres d'alignement, parcs urbains, cours d'école...) notamment au travers du projet de réduction des îlots de chaleur et la définition d'un plan pluriannuel dédié.
- **L'ouverture des cours d'école le week-end** est en revanche laissée à l'appréciation de chaque commune.
- **La question de la création de coulées vertes** découlera des enjeux identifiés par le diagnostic de trame verte, bleue, brune et noire réalisé dans le cadre du PLUi.
- **La mise en place d'un permis de végétaliser** est laissée à l'appréciation de chaque commune.
- **Le stockage des eaux pluviales** est pleinement intégré dans l'action 4 au travers de l'intégration de la gestion alternative des eaux pluviales et du risque inondation dans les outils du territoire.

- **La mise en place de double réseau d'alimentation en eau des bâtiments** n'est pas applicable à l'ensemble des bâtiments par sa complexité technique. Ce principe pourra être intégré à la charte de construction durable comme dispositif exemplaire.
- **L'interdiction des groupes électrogènes sur chantiers** reste aujourd'hui trop complexe à mettre en œuvre mais il est en revanche question de tendre vers la mise en œuvre de chantier vertueux dont un volet sera intégré au futur référentiel d'aménagement et de construction responsable et durable.
- **Sur le thème de la qualité de l'air**
 - **La démocratisation de l'accès aux services d'AirParif** n'est aujourd'hui pas intégrée comme une action à part entière puisque les données d'AirParif sont en accès libre.
 - **La mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles** est laissée à l'appréciation de chaque commune.
- **Sur la thématique des déchets**
 - **La gratuité de l'accès aux déchetteries et la mise en œuvre d'une redevance incitative** est contradictoire avec la vision politique en cours.
 - **Le développement des ressourceries et recycleries** s'intègre plus largement dans l'action 16 *Développer le réemploi dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire à l'échelle intercommunale*. Le développement et le soutien de projets de ressourceries et recycleries est un projet de cette fiche action.
 - **La sensibilisation des commerces à la réduction des déchets** est intégrée à l'action 15 au travers des différents projets visant à accélérer la réduction des déchets à la source.
 - **La mise en place de brigades vertes** n'a pas été retenue dans le PCAET, cette action ne s'intégrant pas dans l'approche positive voulue par ce projet.
- **Sur la thématique consommation et alimentation**
 - **La création d'une marque territoire et la mise en service d'une monnaie locale** ne sont aujourd'hui pas retenues dans le PCAET, le territoire devant d'abord structurer sa stratégie d'économie locale, sociale et solidaire.
 - **Le déploiement d'un Projet Alimentaire Territorial** est aujourd'hui prématuré. Le territoire privilégie dans un premier temps le développement de la production.
 - **La création d'une ferme urbaine intercommunale comme support de sensibilisation à l'environnement** est intégrée plus largement dans l'action 2 au travers de la création d'un dispositif collectif d'animation et de formation à destination de tous les publics, visant notamment à s'appuyer sur les initiatives communales.
- **Sur l'animation, la sensibilisation et le suivi**
 - **Le lancement de défis thématiques** est intégré dans l'action 31 au travers de la mobilisation et l'incitation au passage à l'acte.
 - **Le recours aux canaux de communication des villes comme moyen de sensibilisation** est laissé à l'appréciation de chacune d'entre elles.
 - **L'animation d'atelier dans les parcs** est intégrée plus largement dans l'action 2 au travers de la création d'un dispositif collectif d'animation et de formation à destination de tous les publics, visant notamment à s'appuyer sur les initiatives communales.